



MEESCHAERT

Asset Management



RAPPORT ANNUEL

MAM HIGH YIELD

31 DECEMBRE 2020

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : 12 Rond-Point des Champs-Élysées 75008 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	11
Déontologie	13

COMPTES ANNUELS

16

Bilan Actif
Bilan Passif
Hors Bilan
Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables
Evolution de l'actif net
Complément d'information 1
Complément d'information 2
Ventilation par nature des créances et dettes
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle
Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation
Affectation des sommes distribuables
Résultats et autres éléments
Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1 – Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

OPC d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

« MAM HIGH YIELD » permet en mettant en œuvre une stratégie ISR, d'investir sur le marché des obligations à haut rendement offrant une espérance de rendement élevée associée à une prise de risque importante.

A titre purement indicatif, l'indice ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

INDICATEUR DE REFERENCE

L'approche de gestion ne consiste pas à répliquer un étalon de référence ; des comparaisons à l'indice «ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index» restent cependant possibles à long terme.

L'indice «ICE BofAML 0-5 Year Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index» est représentatif du marché des obligations émises en euro de la catégorie High Yield et d'échéance comprise entre un et cinq ans.

Cet indice est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : www.theice.com

Ticker Bloomberg : **HEDC Index**

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement(UE)2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

- 1) Sélection Extra-Financière - ESG

La stratégie d'investissement de MAM HIGH YIELD repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour le fonds, dans une démarche de « best-in-class » et d' « intégration positive ». Effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne. Ainsi, dix études sectorielles et thématiques sont effectuées chaque année, pour approfondir les enjeux ESG spécifiques à chaque activité ainsi que pour identifier des entreprises à forte valeur ajoutée sociale ou environnementale.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

Meeschaert Asset Management utilise en complément d'agences de notation extra-financières (dont Sustainalytics), des études sectorielles et thématiques réalisées en interne ainsi que la recherche de Vigeo Eiris, Ethifinance, Proxinvest, et ECGS dans son processus de gestion.

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse respectent la dignité humaine et agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises:

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des Etats :

- Critères environnementaux : classements de la performance environnementale des pays...
- Critères sociaux : taux de chômage, écart des rémunérations hommes / femmes...
- Gouvernance : classements des niveaux de corruption des différents pays...
- Sociétal : indice de développement humain...

a) Processus ESG

Le fonds pratique sur l'univers de départ (environ 1300 émetteurs, correspondant aux indices ICE BofAML ER00 et HEA0) une première démarche d'exclusion qui cible les entreprises dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) s'effectue dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM et les pesticides, ainsi que le charbon (exploitations minières, production d'électricité à partir de charbon thermique).

La démarche d'analyse s'effectue en fonction des critères suivants :

- score ESG Sustainalytics (Total ESG Risk Rating <= à 35) (échelle de notation allant de 0 à 100)
- niveau de controverses Sustainalytics (niveau de controverse < à 4 (échelle allant de 1 à 5))

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

Intégration Positive

Pour élargir le périmètre investissable initial défini par l'approche best-in-class, une démarche complémentaire d'« Intégration Positive » vise à sélectionner des émetteurs Non-Notés, dont l'activité apporte une valeur ajoutée humaine, sociale ou environnementale. Concernant la démarche « intégration positive », la SGP appliquera les mêmes contraintes que pour les autres valeurs sélectionnées, en termes de notation environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et d'exclusion. (Cf. processus décrit ci-dessus).

Les obligations « Green bond » ou « Social bond », font l'objet d'une analyse spécifique prenant notamment en compte le respect des Green Bond Principles et/ou Social Bond Principles, mais aussi la contribution des projets qui seront financés aux objectifs climatiques et RSE de l'émetteur.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché.

b) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrées au périmètre d'investissement du fonds.

Au global, le taux d'exclusion par rapport à l'univers de départ sera supérieur à 20%.

c) Poids de l'ESG

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ces pourcentages peuvent s'entendre soit en nombre d'émetteurs soit en pourcentage de l'actif net du fonds. Le calcul des normes chiffrées se fait, le cas échéant, sur la seule poche éligible du fonds, à l'exclusion des liquidités détenues à titre accessoire

Le portefeuille sera composé d'au moins 30% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

d) Investissement en OPCVM

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% de l'actif net :

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatif (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

2) Analyse Financière

L'analyse financière se base sur l'analyse interne par les équipes de gestion du fonds de l'ensemble du marché des marchés obligataires et monétaires afin de sélectionner les titres obligataires considérées par les gérants comme étant ceux ayant le profil rendement/risque le plus attractif.

Concernant la stratégie d'investissement, plusieurs types d'approches sont mises en oeuvre : sélection de la sensibilité du portefeuille la plus adaptée au scénario économique au sein de la zone, positionnement sur la courbe des taux, choix des émetteurs affichant les meilleures perspectives.

Dans le cadre des investissements en obligations d'émetteurs privés, les équipes de gestion sélectionnent les émetteurs suite à une analyse fondamentale des émetteurs privés afin d'identifier les titres obligataires les plus intéressants dans l'univers d'investissement. Les gérants vont notamment

étudier les éléments suivants : les flux sur les marchés obligataires d'émetteurs privés, les bilans et rapports annuels des sociétés afin notamment d'évaluer leur capacité de remboursement, les équipes de management des sociétés, l'environnement concurrentiel et les perspectives du secteur d'activité.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le FCP est géré	Entre 0 et 10
Devise de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi	Euro et/ou devises et/ou devises (max 10% de l'actif net)
Zones géographiques des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé	Pays OCDE : 0 %-100 % Pays hors OCDE : 0 %-25 %
Niveau de risque de change supporté par le FCP	Inférieur à 10 % de l'actif net.

Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions : Aucun investissement ne sera réalisé en actions compte tenu de l'objectif de gestion du Fonds (à l'exception des Preference Shares pouvant être assimilées à des titres de créances (y compris actions issues de la conversion des obligations convertibles)).

Titres de créance, instruments du marché monétaire et obligations : Le Fonds peut investir en produits de taux (obligations à taux fixes, variables, indexées, obligations convertibles (maximum 25 % de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 10 %) mixtes ou obligataires et titres de créances négociables d'état ou d'émetteurs privés) sans privilégier de zone géographique a priori et ce dans la limite de 100 % de l'actif.

L'allocation des différents types de titres ci-dessus n'est pas prédéterminée. Elle dépendra de facteurs macroéconomiques et techniques.

La sensibilité globale du portefeuille sera comprise dans une fourchette de 0 à 10.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds investira principalement dans des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés "High Yield". Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière. La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds investira principalement dans des titres de notation inférieure à BBB- ou non notés (notation composite Bloomberg ou équivalent Standard & Poor's ou équivalent Moody's ou équivalent notation société de gestion).

Le fonds pourra investir dans des émetteurs de toute nationalité en privilégiant des titres libellés en euro mais pourra investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des titres non libellés en euro.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 100% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 20% de son actif net.

Les titres d'émetteurs issus des pays émergents seront limités à 25% de l'actif net.

Actions et parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle : La détention totale de parts ou d'actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion ne dépassera pas 10 % de l'actif net.

La gestion de la trésorerie sera effectuée en titres du marché monétaire (TCN et fonds monétaires gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion).

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés
- ◆ Organisés
- ◇ De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◆ Taux ;
- ◆ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◇ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres nature (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◆ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;
- ◆ Couverture du risque de change ;
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques :taux;
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme substituts, peu onéreux et liquides, aux titres vifs, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, de change ou d'actions.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier

Titres intégrant des dérivés : A l'exception des titres convertibles contingents (max 20%), le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Le gérant peut investir dans des obligations convertibles ou échangeables jusqu'à maximum 25 % de l'actif net avec une exposition indirecte actions inférieure à 10 %.

Dépôts : Néant.

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10 % de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant.

Contrats constituant des garanties financières : Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence «ICE BofAML 0-5 Year

Euro Developed Markets High Yield 2% Constrained Index» est représentatif du marché des obligations émises en euro de la catégorie High Yield.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de perte en capital : Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de taux : Le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires).

Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité)

Risque lié aux obligations contingentes : Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs

prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes: si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.

- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.

- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.

- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux dérivés : Le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité.

Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif :

Risque action : Le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque de volatilité : Risque que le cours d'un placement soit soumis à des fluctuations, plus ou moins fortes.

GARANTIE OU PROTECTION

Néant.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

4 ans.

| COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2 – Politique d'investissement

a. Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPCVM au cours de l'exercice.

La crise liée à la pandémie de la Covid-19 est inédite sur les marchés. En effet, ce choc exogène a provoqué un blocage de l'économie mondiale par la mise en place de confinements généralisés et d'arrêts des chaînes de production. Certains secteurs d'activité, comme le tourisme, les loisirs ou le transport se sont même retrouvés complètement à l'arrêt.

Le monde a connu au deuxième trimestre 2020 sa première récession en temps de paix et la plus sévère depuis la Grande Dépression. Toutefois, cette baisse de la croissance a été rapidement arrêtée par les actions coordonnées des banques centrales et par les politiques de soutien des Etats. De plus, la mise en place d'un plan d'aide européen, largement soutenu par l'Allemagne, pour un montant de 750 milliards d'euros est un pas de géant vers l'intégration européenne.

A l'automne, en dépit d'une seconde vague de la Covid-19 qui s'est montrée plus virulente que la première et de nouvelles mesures de confinement, les avancées notables dans la découverte de vaccins pouvant combattre le virus ont « tranquilisé » les marchés. De plus, le feuilleton du Brexit et les élections américaines ont débouché sur des scénarios favorables aux marchés : la victoire de Joe Biden et la signature d'un accord permettant la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne permettent même à l'indice de volatilité VIX de retrouver en fin d'année son niveau d'avant-crise.

Parallèlement, la dynamique macro-économique a poursuivi sa reprise sur l'ensemble du deuxième semestre de part et d'autre de l'Atlantique : le chômage est resté sous contrôle et les indices d'activité manufacturière affichent en fin d'année des niveaux qui n'avaient pas été revus depuis plusieurs années.

b. Politique de l'OPCVM – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Avec la découverte des foyers d'infection en début d'année et du changement de comportement des marchés, l'OPCVM a effectué de nombreuses prises de profit : il s'est ainsi rapidement sous-exposé aux secteurs les plus cycliques (tourisme, aérien, transport maritime).

Le portefeuille s'est ensuite très vite réinvesti afin de profiter de primes de risques des obligations d'émetteurs privés dont les niveaux n'avaient pas été vus depuis la crise de 2008. Les niveaux atteints sur l'ensemble des marchés obligataires et actions apparaissaient alors comme des points d'entrée particulièrement attractifs et qui offraient l'opportunité de construire la performance à moyen terme du portefeuille.

Le fonds a donc été particulièrement dynamique dans un contexte de forte activité sur le marché primaire.

Le fonds a continué de privilégier les notations BB et a surpondéré son exposition sur les secteurs offrant le plus de visibilité (santé, télécoms, services aux collectivités...) au détriment des valeurs cycliques. A titre de diversification, le fonds a également investi sur des titres Investment Grade qui bénéficient pleinement des actions des banques centrales, mais également sur les obligations hybrides et les subordonnées financières qui continuent de proposer des rendements attractifs.

c. Perspective - vision des possibilités futures de l'OPCVM.

De nombreux indicateurs macro-économiques montrent que la croissance économique mondiale perdurera en 2021 et les banques centrales poursuivront leurs soutiens monétaires par le maintien, voire, l'amplification de leurs programmes d'achats de titres obligataires.

Avec des taux d'Etat qui demeureront vraisemblablement en territoire négatif, les marchés de crédit seront à privilégier pour cette nouvelle année.

Le High Yield bénéficiera de l'action de la BCE par effet de second tour : il sera porté par le mouvement général de recherche de rendement dans un contexte de taux de défaut qui restera bas.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
OSTISR CSH EON-I	FR0010529743	2 972 015.75	-
TEVA PHARM FNC 6 31/01/2025	XS2198213956	2 321 860.01	2 411 099.39
BNP-FR BP CAS IN	FR0007496047	2 043 900.90	4 024 851.81
VODAFONE GROUP 3,1 03/01/2079	XS1888179477	1 878 461.07	834 664.18
ALTICE FRANCE 3,375 15/01/2028	XS2053846262	1 501 850.51	1 565 281.88
INTESA SANPAOLO 3,75	XS2124979753	1 468 271.29	1 403 316.77
ERSTE GROUP 3,375	XS2108494837	1 364 557.69	1 427 234.43
FIAT CHRYSLER AU 3,875 05/01/2026	XS2178833773	1 228 212.32	1 350 527.16
TELECOM ITALIA 1,125 26/03/2022	XS1209185161	1 177 304.42	2 630 846.57
MAM SHRT TR BN-I	FR0011683077	778 096.50	3 683 982.60

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM HIGH YIELD	C cap	1.66 %
MAM HIGH YIELD	I cap	2.56 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 1.58 % sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Intégration des dérivés sur actions
- Intégration des critères ISR
- Changement de dépositaire et valorisateur : le 27 Novembre 2020.

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

- Modification du nom du fonds: MAM HIGH YIELD ESG
- Fusion absorption du fonds MAM EURO PLUS 2021 et mise en place du swing Pricing

3 – Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

En ce qui concerne la prise en compte des critères ISR dans les investissements réalisés, des études sectorielles et thématiques sont réalisées de façon mensuelle, en vue de la définition du périmètre d'investissement ISR. Dans ces documents, les enjeux ISR du secteur sont identifiés, et le profil ESG des entreprises y est décrit. Ces dix études annuelles sont présentées à tous les gérants et enregistrées sur la base de données commune à l'ensemble des équipes de Meeschaert Asset Management.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2020 pour répondre précisément à l'article 173 de la Loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte.

Un site internet dédié aux activités ISR a également été créé : www.isr.meeschaert.com pour présenter les activités ISR qui ont été mises en oeuvre par Meeschaert Asset Management. Des actualités ESG sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM: elles divulguent chaque mois une synthèse de l'analyse ESG d'un secteur.

Empreinte Carbone

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi de Transition Énergétique et Écologique (article 173). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaertassetmanagement.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion 12 Rond-point des Champs Élysées à Paris ou sur les sites :

www.meeschaertassetmanagement.com et www.isr.meeschaert.com

Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les performances de l'unité

opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernés. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Eléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2020 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 1 733 769 EUR
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 568 500 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 24.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds géré.

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 433 500 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 072 091 EUR

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.



COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM HIGH YIELD

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

MAM HIGH YIELD
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
12, rond-point des Champs Elysées
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM HIGH YIELD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



MAM HIGH YIELD

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

BILAN ACTIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	80 216 302,66	67 143 147,97
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	77 244 996,41	55 490 230,75
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	77 244 996,41	55 490 230,75
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	6 702 429,34
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	6 702 429,34
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	6 702 429,34
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	2 971 306,25	4 950 487,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 971 306,25	4 950 487,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	98 382,05	268 613,21
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	98 382,05	268 613,21
COMPTES FINANCIERS	1 697 063,47	1 628 714,56
Liquidités	1 697 063,47	1 628 714,56
TOTAL DE L'ACTIF	82 011 748,18	69 040 475,74

BILAN PASSIF AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	80 773 894,44	67 992 660,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-505 055,38	-556 026,93
Résultat de l'exercice (a,b)	1 385 439,03	1 410 704,93
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	81 654 278,09	68 847 338,14
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	357 470,09	193 137,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	357 470,09	193 137,60
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	82 011 748,18	69 040 475,74

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2,93	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 347 717,86	2 211 031,19
Produits sur titres de créances	208 844,71	228 860,19
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	2 556 565,50	2 439 891,38
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	13 768,38	-12 926,66
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	13 768,38	-12 926,66
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	2 542 797,12	2 426 964,72
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 159 830,21	-1 014 031,26
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 382 966,91	1 412 933,46
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 472,12	-2 228,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 385 439,03	1 410 704,93

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les EMTN précédemment présentés dans la catégorie « Autres titres de créances » à l'actif du bilan au 31/12/2019 sont désormais dans la catégorie « Obligations ». Cette modification résulte du changement de valorisateur intervenu le 27/11/2020.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds hors OPC gérés par la société de gestion Meeschaert AM :

FR0011683051 - MAM HIGH YIELD CI : Taux de frais maximum de 0,70%

FR0000981946 - MAM HIGH YIELD C1 : Taux de frais maximum de 1,6146%

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes

momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MAM HIGH YIELD C1	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM HIGH YIELD CI	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	68 847 338,14	64 852 140,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	31 169 947,91	11 089 769,46
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-20 824 256,46	-13 228 662,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 736 385,73	2 153 993,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 555 020,92	-2 438 466,17
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-13 605,00	0,00
Frais de transactions	-620 041,40	-291 045,09
Différences de change	0,00	-3 228,94
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 530 563,18	5 299 902,91
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 125 632,06	1 595 068,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 595 068,88	3 704 834,03
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 382 966,91	1 412 933,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	81 654 278,09	68 847 338,14

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	17 689,47	0,02
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 938 408,83	2,38
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	75 288 898,11	92,20
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	77 244 996,41	94,60
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	75 034 442,32	91,89	0,00	0,00	1 956 098,30	2,40	254 455,79	0,31
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 697 063,47	2,08
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	4 067 448,31	4,98	16 757 072,39	20,52	56 420 475,71	69,10
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 697 063,47	2,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	49 054,14
	Coupons et dividendes en espèces	49 327,91
TOTAL DES CRÉANCES		98 382,05
DETTES		
	Achats à règlement différé	190 700,21
	Rachats à payer	51 710,05
	Frais de gestion fixe	115 059,83
TOTAL DES DETTES		357 470,09
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-259 088,04

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM HIGH YIELD C1		
Parts souscrites durant l'exercice	698 951,578	21 305 258,20
Parts rachetées durant l'exercice	-580 362,400	-18 088 747,10
Solde net des souscriptions/rachats	118 589,178	3 216 511,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 061 468,635	
Part MAM HIGH YIELD CI		
Parts souscrites durant l'exercice	827,848	9 864 689,71
Parts rachetées durant l'exercice	-226,964	-2 735 509,36
Solde net des souscriptions/rachats	600,884	7 129 180,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	969,446	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM HIGH YIELD C1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM HIGH YIELD CI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Parts MAM HIGH YIELD C1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 102 875,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,57
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM HIGH YIELD CI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 954,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,68
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 385 439,03	1 410 704,93
Total	1 385 439,03	1 410 704,93

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM HIGH YIELD C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 089 747,00	1 281 408,46
Total	1 089 747,00	1 281 408,46

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM HIGH YIELD CI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	295 692,03	129 296,47
Total	295 692,03	129 296,47

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-505 055,38	-556 026,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-505 055,38	-556 026,93

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM HIGH YIELD C1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-430 573,41	-519 562,23
Total	-430 573,41	-519 562,23

	31/12/2020	31/12/2019
Parts MAM HIGH YIELD CI		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-74 481,97	-36 464,70
Total	-74 481,97	-36 464,70

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	77 208 304,95	75 219 748,02	64 852 140,57	68 847 338,14	81 654 278,09
Parts MAM HIGH YIELD C1 EUR					
Actif net	73 719 322,54	71 221 944,05	62 490 294,51	64 279 383,15	69 331 251,14
Nombre de titres	2 421 011,135	2 205 464,782	2 069 838,885	1 942 879,457	2 061 468,635
Valeur liquidative unitaire	30,44	32,29	30,19	33,08	33,63
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,62	0,07	0,37	-0,26	-0,20
Capitalisation unitaire sur résultat	1,13	1,05	0,82	0,65	0,52
Parts MAM HIGH YIELD CI EUR					
Actif net	3 488 982,41	3 997 803,97	2 361 846,06	4 567 954,99	12 323 026,95
Nombre de titres	314,259	336,447	210,668	368,562	969,446
Valeur liquidative unitaire	11 102,25	11 882,41	11 211,22	12 393,99	12 711,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-227,46	27,94	139,24	-98,93	-76,82
Capitalisation unitaire sur résultat	509,57	493,32	413,01	350,81	305,01

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADLER GROUP 2.75% 13-11-26	EUR	400 000	412 683,26	0,51
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	400 000	441 922,03	0,54
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG 4.0% 31-01-28	EUR	600 000	612 929,08	0,75
NIDDA HEALTHCARE HOLDING 3.5% 30-09-24	EUR	1 500 000	1 516 689,17	1,85
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	1 000 000	1 068 544,11	1,31
VERTICAL MID 4.375% 15-07-27	EUR	1 400 000	1 508 326,60	1,85
TOTAL ALLEMAGNE			5 561 094,25	6,81
AUTRICHE				
BAWAG GROUP 5.0% PERP	EUR	400 000	413 116,93	0,50
OMV AG 2.875% PERP	EUR	700 000	743 854,76	0,91
RAIFFEISENLANDESBK 5.875% 11/23	EUR	500 000	554 383,70	0,68
SAPPI PAPIER 4.0% 01-04-23	EUR	600 000	606 524,67	0,75
TOTAL AUTRICHE			2 317 880,06	2,84
BELGIQUE				
BELFIUS BANK 3.625% PERP	EUR	600 000	591 807,97	0,72
THE HOUSE OF FINANCE NV 4.375% 15-07-26	EUR	500 000	511 874,86	0,63
THE HOUSE OF HIS ROYAL MAJESTY CUST II 7.5% 15-01-27	EUR	400 000	405 994,68	0,50
TOTAL BELGIQUE			1 509 677,51	1,85
CAIMANES, ILES				
UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	EUR	1 200 000	1 267 689,67	1,55
TOTAL CAIMANES, ILES			1 267 689,67	1,55
CANADA				
PRIMO WATER CORPORATION 3.875% 31-10-28	EUR	1 200 000	1 243 905,13	1,52
TOTAL CANADA			1 243 905,13	1,52
DANEMARK				
DKT FINANCE APS 7.0% 17-06-23	EUR	700 000	726 810,00	0,89
TOTAL DANEMARK			726 810,00	0,89
ESPAGNE				
ABERTIS INFRA 3.248% PERP	EUR	600 000	625 732,45	0,76
BANCO DE BADELL 5.375% 12-12-28	EUR	800 000	877 239,40	1,07
BANKIA 6.375% PERP	EUR	600 000	646 554,25	0,80
CAIXABANK SA 6.75% PERP	EUR	400 000	444 849,00	0,54
GRIFOLS 2.25% 15-11-27	EUR	500 000	509 645,00	0,63
TOTAL ESPAGNE			3 104 020,10	3,80
ETATS-UNIS				
AT T 2.875% PERP	EUR	1 200 000	1 241 294,76	1,52
AVANTOR FUNDING 3.875% 15-07-28	EUR	1 000 000	1 070 833,33	1,31
BOXER PARENT COMPANY 6.5% 02-10-25	EUR	600 000	649 186,33	0,80
CATALENT PHARMA SOLUTIONS 2.375% 01-03-28	EUR	500 000	506 857,78	0,62
ENCORE CAPITAL GROUP 4.875% 15-10-25	EUR	500 000	527 841,46	0,65
ENCORE CAPITAL GROUP E3R+4.25% 15-01-28	EUR	250 000	252 450,21	0,31
FORD MOTOR CREDIT 3.25% 15-09-25	EUR	800 000	851 514,08	1,04
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	2 000 000	2 245 069,44	2,75
PANTHER BF AGGREGATOR 2 LP 4.375% 15-05-26 - REGS	EUR	500 000	522 500,69	0,64
STANDARD INDUSTRIES 2.25% 21-11-26	EUR	700 000	712 938,78	0,87

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
STARTFRUIT US COLDO LLC 6.5% 01-10-26	EUR	1 000 000	1 077 442,22	1,32
TOTAL ETATS-UNIS			9 657 929,08	11,83
FRANCE				
ALTICE FRANCE 4.125% 15-01-29	EUR	1 200 000	1 241 748,50	1,52
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 3.5% 01-03-25	EUR	600 000	608 028,33	0,74
CASI GUIC FLR PERP	EUR	300 000	164 980,25	0,20
CASINO 6.625% 15-01-26	EUR	400 000	405 098,15	0,50
CREDIT LYONNAIS TPA 84	EUR	164	17 689,47	0,02
EDF 3.375% PERP	EUR	1 000 000	1 103 366,16	1,35
ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	EUR	800 000	799 553,75	0,98
FAURECIA 3.75% 15-06-28	EUR	800 000	844 886,67	1,03
IM GROUP SAS 6.625% 01-03-25	EUR	500 000	497 516,53	0,61
LA FINANCIERE ATALIAN 4.0% 15-05-24	EUR	400 000	373 556,22	0,46
LA MONDIALE 4.375% PERP	EUR	400 000	438 313,62	0,54
LOXAM SAS 3.25% 14-01-25	EUR	1 000 000	1 014 530,56	1,24
MERCIALYS 4.625% 07-07-27	EUR	500 000	563 155,82	0,69
PARTS EUROPE 6.5% 16-07-25	EUR	800 000	860 450,67	1,06
QUATRIM SASU 5.875% 15-01-24	EUR	700 000	734 418,81	0,90
SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	EUR	700 000	826 207,63	1,01
TEREOS FINANCE GROUPE I 7.5% 30-10-25	EUR	400 000	430 816,00	0,53
TSA TF/TV PERP - EN DEFAULT	EUR	110 000	368,50	0,00
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	EUR	1 200 000	1 136 636,14	1,39
TOTAL FRANCE			12 061 321,78	14,77
IRLANDE				
BK IRELAND GROUP 7.5% PERP	EUR	400 000	462 487,03	0,56
EIRCOM FINANCE 3.5% 15-05-26	EUR	800 000	821 916,89	1,01
TOTAL IRLANDE			1 284 403,92	1,57
ITALIE				
BANCO BPM 5.0% 14-09-30	EUR	800 000	873 367,56	1,07
DOBANK 5.0% 04-08-25	EUR	500 000	533 416,96	0,65
ENI 3.375% PERP	EUR	700 000	758 199,49	0,92
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	500 000	618 495,71	0,76
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	450 000	457 143,75	0,56
UNICREDIT SPA 7.5% PERP	EUR	500 000	584 102,23	0,72
UNIPOLSAI 6.375% PERP	EUR	500 000	551 452,31	0,68
TOTAL ITALIE			4 376 178,01	5,36
JAPON				
SOFTBANK GROUP 5.0% 15-04-28	EUR	1 000 000	1 128 896,11	1,38
TOTAL JAPON			1 128 896,11	1,38
LUXEMBOURG				
ALTICE FIN 4.75% 15-01-28	EUR	500 000	496 297,78	0,61
ALTICE FRANCE 8.0% 15-05-27	EUR	1 300 000	1 429 546,44	1,75
ARD FINANCE SA 5.0% 30-06-27	EUR	1 000 000	1 023 614,44	1,25
CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP	EUR	700 000	744 828,24	0,91
CRYSTAL ALMOND SA RL 4.25% 15-10-24	EUR	800 000	815 727,56	1,00
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	700 000	729 194,04	0,89
LINCOLN FINANCING SARL 3.625% 01-04-24	EUR	800 000	818 324,22	1,00
MATTERHORN TELECOM 3.125% 15-09-26	EUR	1 000 000	1 003 143,61	1,23

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ROSSINI SARL E3R+3.875% 30-10-25	EUR	700 000	703 410,26	0,86
SUMMER BC HOLDCO A SARL 9.25% 31-10-27	EUR	400 000	387 806,34	0,48
SUMMER BC HOLDCO B SARL 5.75% 31-10-26	EUR	800 000	854 633,56	1,05
TLG FINANCE SARL 3.375% PERP	EUR	800 000	839 661,64	1,03
VIVION INVESTMENTS 3.0% 08-08-24	EUR	600 000	565 655,26	0,69
ZF FINANCE 3.75% 21-09-28 EMTN	EUR	1 000 000	1 087 770,41	1,33
TOTAL LUXEMBOURG			11 499 613,80	14,08
MEXIQUE				
PETROLEOS MEXICANOS 3.75% 21-02-24	EUR	500 000	524 169,71	0,64
PETROLEOS MEXICANOS 4.75% 26-02-29	EUR	700 000	735 749,96	0,90
TOTAL MEXIQUE			1 259 919,67	1,54
PANAMA				
CARNIVAL CORPORATION 10.125% 01-02-26	EUR	500 000	603 215,63	0,74
TOTAL PANAMA			603 215,63	0,74
PAYS-BAS				
IPD 3 BV 5.5% 01-12-25	EUR	400 000	416 546,04	0,51
LEASEPLAN CORPORATION NV 7.375% PERP	EUR	400 000	440 277,19	0,54
MAXEDA DIY HOLDING BV 5.875% 01-10-26	EUR	600 000	637 508,26	0,78
PROMONTORIA HOLDING 264 BV 6.75% 15-08-23	EUR	400 000	383 998,00	0,47
REPSOL INTERNATIONAL FINANCE BV 4.5% 25-03-75	EUR	700 000	794 706,69	0,97
SIGMA HOLDCO BV 5.75% 15-05-26	EUR	700 000	700 385,78	0,86
SUMMER BIDCO BV 9.75% 15-11-25	EUR	800 000	883 749,46	1,08
SUNSHINE MID BV 6.5% 15-05-26	EUR	700 000	735 229,44	0,90
TELEFO 5 7/8 12/31/49	EUR	2 000 000	2 344 016,99	2,87
UNITED GROUP BV 3.625% 15-02-28	EUR	800 000	797 857,78	0,98
VZ VENDOR FINANCING BV 2.875% 15-01-29	EUR	600 000	600 613,58	0,74
TOTAL PAYS-BAS			8 734 889,21	10,70
PORTUGAL				
TAP TRANSPORTES AEREOS 5.625% 02-12-24	EUR	300 000	213 664,50	0,26
TOTAL PORTUGAL			213 664,50	0,26
ROUMANIE				
RCS RDS 2.5% 05-02-25	EUR	600 000	602 554,00	0,74
TOTAL ROUMANIE			602 554,00	0,74
ROYAUME-UNI				
ALGECO SCOTSMAN GLOB FIN 6.5% 15-02-23	EUR	700 000	725 555,71	0,89
BP CAP MK 3.625% PERP	EUR	500 000	557 544,51	0,68
INEOS FINANCE 3.375% 31-03-26	EUR	1 000 000	1 039 769,82	1,28
JAGUAR LAND ROVER 6.875% 15-11-26	EUR	500 000	520 104,31	0,64
SYNLAB BOND E3R+4.75% 01-07-25	EUR	800 000	817 568,11	1,00
VIRGIN MEDIA FINANCE 3.75% 15-07-30	EUR	1 400 000	1 458 119,83	1,78
VODAFONE GROUP 3.1% 03-01-79	EUR	1 000 000	1 038 464,86	1,27
TOTAL ROYAUME-UNI			6 157 127,15	7,54
SINGAPOUR				
MULHACEN PTE LTD 6.5% 01-08-23	EUR	414 500	254 455,79	0,32
TOTAL SINGAPOUR			254 455,79	0,32
SUEDE				
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	1 009 722,78	1,24
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I NORDEN AB 2.625% PERP	EUR	600 000	599 131,32	0,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	1 200 000	1 255 176,50	1,54
VERISURE MIDHOLDING AB 5.75% 01-12-23	EUR	800 000	815 720,44	1,00
TOTAL SUEDE			3 679 751,04	4,51
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			77 244 996,41	94,60
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			77 244 996,41	94,60
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM ISR CASH EONIA Part I	EUR	275	2 971 306,25	3,64
TOTAL FRANCE			2 971 306,25	3,64
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			2 971 306,25	3,64
TOTAL Organismes de placement collectif			2 971 306,25	3,64
Créances			98 382,05	0,12
Dettes			-357 470,09	-0,44
Comptes financiers			1 697 063,47	2,08
Actif net			81 654 278,09	100,00

Parts MAM HIGH YIELD C1	EUR	2 061 468,635	33,63
Parts MAM HIGH YIELD CI	EUR	969,446	12 711,41

